

HONORAIRES DE VENTE À COMPTER DU 01.04.2020

(Taux de TVA 20%)

Honoraires TTC par tranche de prix net vendeur

Minimum Forfaitaire : 6 000 € T.T.C (soit 5 000 € H.T)

Les prix sont affichés nets de frais notariés, d'enregistrements et de publicité foncière.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Parkings et garages : forfait 2.000 € T.T.C

Transactions diverses : Viager, vente à terme, vente réméré → Sur Devis

TRANSACTION HABITATION

Mandat de vente ou Mandat de recherche

Prix de vente net vendeur	Pourcentage
0 € - 180 000 €	6,5 % T.T.C
180 001 € - 350 000 €	6 % T.T.C
350 001€ - 500 000€	5,5% T.T.C
+500 001 €	5% T.T.C

TRANSACTION PROFESSIONNELLE

Local commercial - fonds de commerce

Droit au bail – locaux professionnels

Prix de vente net vendeur	Pourcentage
0 € - 100 000 €	10 % T.T.C
100 001 € - 200 000 €	9 % T.T.C
200 001€ - 350 000€	8% T.T.C
+350 001 €	7% T.T.C



Arthurimmo.com
LE RESEAU NATIONAL IMMOBILIER 100% EXPERT

AGENCE ARTHURIMMO MONTPELLIER EST

**TRANSACTION – ACHAT/VENTE – NEUF – LOCATION – VIAGER – EXPERTISE –
DIVISION – PROMOTION – GESTION PATRIMONIALE**

HONORAIRES D'EXPERTISE IMMOBILIERE À COMPTER DU 01.04.2020

(Taux de TVA 20%)

- APPARTEMENT : STUDIO : 400€ T.T.C + 100€ T.T.C PAR PIECES SUPPLEMENTAIRES
- VILLA – MAISON DE VILLE : 3 PIECES 600 € T.T.C + 100€ T.T.C PAR PIECES SUPPLEMENTAIRES
- BIENS ATYPIQUES : SUR DEVIS

Une expertise immobilière est un avis technique et/ou économique, rédigé par un Expert reconnu dans un rapport formel et officiel, qui engage sa responsabilité civile professionnelle.

HONORAIRES DE GESTION À COMPTER DU 01.04.2020

Gestion : 6.70 % H.T des encaissements

Assurance loyers impayés : 3 % T.T.C. des encaissements

HONORAIRES DE LOCATION À COMPTER DU 01.04.2020

(Taux de TVA 20%)

Locaux d'habitations, mixtes, nus, meublés soumis à la loi n°86-462 du 06/07/1989 :

Les honoraires sont plafonnés à un mois de loyer Hors Charges.

(Le montant TTC imputé au locataire ne peut être supérieur à celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire).

À la charge du bailleur (Zone tendue)

- Honoraire de constitution du dossier locataire, de rédaction du bail, de recherche de locataire et de visite : 10€ TTC/m² de la surface habitable
 - Honoraire d'établissement d'état des lieux : 3€ TTC/m² de la surface habitable
 - Stationnement : 100€ TTC forfaitaire
 - Honoraires d'entremise : 0 €

À la charge du locataire (Zone tendue)

- Honoraire de constitution du dossier locataire, de rédaction du bail, de recherche de locataire et de visite : 10€ TTC/m² de la surface habitable
 - Honoraire d'établissement d'état des lieux: 3€ TTC/m² de la surface habitable
 - Stationnement : 100€ TTC forfaitaire

Locaux commerciaux et professionnels :

À la charge du preneur à bail

- Négociation, rédaction de bail, état des lieux, choix du locataire : 15% HT du loyer HT/HC annuel.

À la charge du bailleur

Négociation, rédaction de bail, état des lieux, choix du locataire : 15% HT du loyer HT/HC annuel.